

# CONSEIL DE COMMUNAUTE du 13 avril 2010

## PROCES-VERBAL

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 46

Nombre de Conseillers présents : 33

Nombre de Conseillers présents et représentés : 43

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 07/04/2010

Date d'affichage de la convocation au siège : 07/04/2010

La séance est ouverte

Le 13 avril de l'année deux mille dix à 18 h 30  
en la Salle des Fêtes de Saint Médard d'Eyrans

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la  
Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Abse nt</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			GAZEAU Francis (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LIEBAUT JANY Céline (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)		José LOPEZ		LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)		J.P. VIGNERON		SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
Philippe DANNE	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)	X		
Martine TALABOT		Ph. DANNE		Philippe NARDI	X		
Jean Michel ALLINCKX	X			Benoist AULANIER		B. FATH	
Michel BAQUER	X			Nadine CHENNA	X		
Lionel PEZAT	X			Dominique GOURGUES	X		
Anne Marie CAUSSE	X			Jean Paul MERCADIE	X		
Muriel RICHARD	X			Lionel PEYROUT		J.P. DUVAUCHELLE	
Philippe BALAYE		C. SAUNIER		Pierre VIDAL		J. CLAVERIE	
Michèle BOURROUSSE			X	Pascal BARROUILHET	X		
Catherine SAUNIER	X			Laure BENCTEUX	X		
Daniel AUZIER	X			Bernard CHEVALIER	X		
Pili DUCOURNEAU	X			Gérard GOUVERNEUR	X		
Christine PERRIN	X			Bernadette PELISSIER	X		
Françoise BETES		Ph. GARCIA		Jean Michel GACHET	X		
Bertrand MEALLET		J.F. FAURE		Marylène MAY			X
Sylvie DUFRANC	X			Jean Louis PAUQUET	X		
Alexandre LAFFARGUE		S. DUFRANC		Michèle SOUQUIERE	X		

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Philippe DANNE est élu secrétaire de séance
- Le procès verbal de la réunion du 16 février 2010 est adopté à l'unanimité

# **Compte-rendu synthétique des décisions**

## **Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu**

### **le 13 avril 2010**

N° D'ORDRE	OBJET	VOTE
2010/65	Tableau des effectifs	Adopté à l'unanimité
2010/66	Composition des instances communautaires	Adopté à l'unanimité
2010/67	DM 1 au budget annexe de l'extension de la zone Montesquieu	Adopté à l'unanimité
2010/68	Modification des statuts de l'UCTOM	Adopté à l'unanimité
2010/69	Délégation de maîtrise d'ouvrage / maîtrise d'œuvre relative au curage du ruisseau la Carruade sur Cadaujac	Adopté à l'unanimité
2010/70	Site Montesquieu : promesse synallagmatique de vente à la société Barena	Adopté à l'unanimité
2010/71	Site Montesquieu : promesse synallagmatique de vente à la société B & G SA	Adopté à l'unanimité
2010/72	PLH arrêt du projet après avis des communes et du Sysdau	Adopté à l'unanimité
2010/73	Transport à la demande	Adopté à l'unanimité
2010/74	Subventions aux associations	Adopté à l'unanimité
2010/75	Modification du prêt à usage unique : kiosque au Château de la Brède	Adopté à l'unanimité
2010/76	Création d'un pôle intercommunal de la petite enfance à Saint Médard d'Eyrans	Adopté à l'unanimité
2010/77	Restructuration / extension du multi accueil Tom Pousse à la Brède	Adopté à l'unanimité

# ***Compte-rendu analytique***

## **2010/65 - Tableau des effectifs**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Il s'agit de supprimer un poste d'éducateur de jeunes enfants à 32/35èmes pour le créer à 25/35èmes. L'agent bénéficiait d'un temps partiel sur un temps non complet, ce qui n'est pas permis par la réglementation. Il convient donc de régulariser sa situation.

Adopté à l'unanimité

## **2010/66 - Composition des instances communautaires**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

La commune de Beautiran a délibéré suite à la démission de son poste de conseiller communautaire de Monsieur LUSSAC, et a élu Monsieur ZERKANE.

De même, la commune de Cabanac Villagrains a délibéré suite à la démission de son poste de conseiller communautaire de Monsieur GEDON et a élu Monsieur GEYRE.

Enfin, lors de la délibération précédente il avait été mentionné que Monsieur ROUBY était élu conseiller titulaire alors qu'il est suppléant pour la commune d'Ayguemorte les Graves.

Adopté à l'unanimité

## **2010/67 - DM 1 au budget annexe de l'extension de la zone Montesquieu**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Il s'agit de corriger une erreur matérielle de présentation signalée par la Préfecture.

Adopté à l'unanimité

## **2010/68 - Modification des statuts de l'UCTOM**

**Rapporteur : Monsieur LEMIRE**

Ces nouveaux statuts sont simplifiés par rapport aux anciens. Ils ont été adoptés à l'unanimité par le Conseil Syndical du 2 mars. Il convient que les deux Communautés de communes adhérentes délibèrent pour adopter ces statuts.

Adopté à l'unanimité

**2010/69 - Délégation de maîtrise d'ouvrage / maîtrise d'œuvre relative au curage du ruisseau la Carruade sur Cadaujac**

**Rapporteur : Madame LIEBAUT JANY**

Le cours d'eau la Carruade a connu une pollution de la station d'épuration. La CCM s'est proposée d'aider la commune en intégrant ce problème dans la DIG, en prenant en charge l'étude police de l'eau et en l'accompagnant techniquement sur la maîtrise d'œuvre.

Monsieur GAZEAU informe que le Cabinet d'études a établi une liste de travaux obligatoires, mais que la commune sollicitera la CCM pour les travaux qui vont au-delà des travaux obligatoires.

Adopté à l'unanimité

**2010/70 - Site Montesquieu : promesse synallagmatique de vente à la société Barena**

**Rapporteur : Monsieur CLAVERIE**

La société BARENA a été lauréate du trophée Oenovation. Elle a pour activité la rénovation de barriques, par un procédé qui décape l'intérieur de la barrique et permet de régénérer la circulation d'air par les pores du bois. Cela permet aux barriques d'avoir une durée d'utilisation de trois ans. La clientèle est principalement les petits producteurs.

Adopté à l'unanimité

**2010/71 - Site Montesquieu : promesse synallagmatique de vente à la société B & G SA**

**Rapporteur : Monsieur CLAVERIE**

Cette société conseille dans la pose d'implants rachidiens à partir d'images transmises par internet. Elle est installée dans l'hôtel d'entreprises situé sur le site Montesquieu. Il est proposé de partager une parcelle en plusieurs lots afin de leur en vendre un.

Adopté à l'unanimité

**2010/72 - PLH arrêt du projet après avis des communes et du Sysdau**

**Rapporteur : Monsieur SOURROUILLE**

Le projet de PLH a été arrêté à l'unanimité lors du conseil de décembre 2009. Conformément à la réglementation, le document a été adressé aux communes membres de la CCM ainsi qu'au Sysdau. Tous ont émis un avis positif au projet. Le projet présenté aujourd'hui est donc identique à celui arrêté en décembre 2009.

La procédure administrative va encore être assez longue, puisqu'il faudra attendre l'avis du Préfet, puis une nouvelle délibération du conseil en septembre, puis enfin approbation définitive du PLH après un retour aux communes si nécessaire.

Adopté à l'unanimité

## 2010/73 - Transport à la demande

**Rapporteur : Monsieur FATH**

Des opportunités sont ouvertes de conventionnement avec le Conseil Général pour organiser le transport à la demande sur le territoire. Ceci s'adresse aux personnes dites « captives », notamment en situation de handicap. C'est un service complémentaire de ce qui existe aujourd'hui avec TransGironde. C'est un service de transport non régulier qui fonctionne dès lors qu'une réservation est enregistrée. Une grande partie est financée par le CG, une part par la CCM et une part modique par l'utilisateur.

Adopté à l'unanimité

## 2010/74 - Subventions aux associations

**Rapporteur : Monsieur FATH**

Les dossiers présentés ont reçu un avis favorable de la commission.

- Scènes Buissonnières pour la participation au festival Créamômes : 1 500 €
- ACPG / CATM : cérémonies liées au devoir de mémoire : 600 €
- Comité de soutien du Mémorial de la Ferme de Richemont : entretien du Mémorial : 1 000 €
- Foulées Saint Selvaies : organisation d'une course pédestre : 1 500 €
- La Grappouille : célébration des cérémonies du 11 novembre : 800 €

Adopté à l'unanimité

## 2010/75 - Modification du prêt à usage unique : kiosque au Château de la Brède

**Rapporteur : Monsieur MAYEUX**

Il s'agit de la construction du Kiosque au Château de la Brède, qui va servir de billetterie et de point d'information touristique. A la demande de la DRAC, le projet initial a été modifié pour avoir un bâtiment de qualité architecturale qui s'intègre dans le parc du Château.

Le bâtiment présente un toit plat en aile d'avion, pas de parties maçonnées apparentes, mais un revêtement en bois et verre. La surface du bâtiment représente un peu moins de 100 m<sup>2</sup>. Les travaux ont été attribués à l'entreprise GTA.

Il s'agit ici de signer le prêt à usage avec la Fondation, qui est le droit de construire sur le terrain d'autrui.

Monsieur NARDI rappelle que lors du vote du budget, la commune de la Brède s'était abstenue, considérant le coût de l'opération très élevé. Il constate que le projet a évolué et que le financement est moins élevé, en raison également de la participation des différents partenaires (Fondation, Conseil Régional, Conseil Général).

Adopté à l'unanimité

## 2010/76 - Création d'un pôle intercommunal de la petite enfance à Saint Médard d'Eyrans

**Rapporteurs : Madame SECCO et Monsieur MAYEUX**

Cette nouvelle structure comprendra 30 places en accueil collectif et 12 places en accueil familial. Elle comportera en outre un lieu dédié au RAM, au LAEP et à l'accueil familial.

Monsieur MAYEUX rappelle que le choix avait été fait de passer par un concours d'architecte. Après réception d'une cinquantaine de candidatures, un premier comité de pilotage a choisi quatre cabinets. Une volonté forte d'avoir un bâtiment Haute Qualité Environnementale et Basse Consommation. L'Agence Locale de l'Energie a été associée à ce travail. Le projet retenu compte 632 m<sup>2</sup> et s'élève à 1 000 000 € (honoraires 10.5%).

Monsieur THERON rappelle sa demande d'avoir une réunion avec les services de la CAF et de la CCM afin d'avoir une position claire sur le positionnement d'une crèche à Saint Selve.

Monsieur le Président informe que lors de la négociation en cours du contrat enfance jeunesse avec la CAF, ce sujet a été abordé. Des jalons ont été posés pour inscrire une huitième structure. Cependant, il faut en amont que les élus se positionnent quant au lieu d'implantation de cette structure, et ensuite se rapprochent de la CAF pour savoir si elle apportera son soutien financier ou non. La CAF n'a pas caché ses difficultés financières pour assurer les prestations qu'elle doit verser aux bénéficiaires qui en ont besoin pour vivre.

Monsieur FATH confirme qu'il se positionnera en faveur d'une desserte complète du territoire.

Madame SECCO informe que dans le cadre de la préparation du contrat qui sera signé fin 2010 pour les quatre années à venir, l'inscription de cette huitième structure sera appuyée. Elle rappelle que non seulement l'investissement doit être soutenu mais également le fonctionnement.

Monsieur NARDI souhaite savoir si la pose de panneaux photovoltaïques a été étudiée.

Monsieur MAYEUX répond qu'une simulation a été faite mais qu'au regard du bâtiment, cette solution n'a pas été retenue.

Adopté à l'unanimité

## 2010/77 - Restructuration / extension du multi accueil Tom Pousse à la Brède

**Rapporteurs : Madame SECCO et Monsieur MAYEUX**

Lors de l'étude qui a été faite à la reprise des structures, il est apparu que la crèche de la Brède était conçue comme une halte garderie et ne répondait plus aux besoins d'accueil.

Cette structure a un agrément de 20 places, mais au vu des contraintes seuls 14 enfants peuvent être accueillis en journée continue.

L'un des points à restructurer, est la cuisine, qui ne permet pas actuellement la fabrication des repas ; les dortoirs devront accueillir 20 enfants ; l'espace change devra être plus confidentiel ; un espace pour le personnel sera prévu ; la restructuration du chauffage et un vrai espace bébé. Ces travaux devront permettre de demander un agrément pour cinq places supplémentaires.

Le parti a été pris de ne toucher ni l'aspect extérieur du bâtiment, ni l'emprise au sol.

Adopté à l'unanimité

Madame CHENNA affirme sa solidarité avec le personnel petite enfance gréviste, pour protester contre le projet gouvernemental relatif au taux d'encadrement. Elle revient sur la proposition faite aux mairies de « jardins d'éveil » pour les enfants de 2 à 4 ans. Elle y voit l'amorce d'une scolarisation plus tardive, en laissant aux communes la charge des enfants non scolarisés.

Monsieur GAZEAU souhaite exprimer sa tristesse et sa colère au sujet de la LGV. Le journal Sud Ouest relate dans un article le protocole qui a été signé par M. MADRELLE sur la LGV. Il a décidé d'accorder le financement pour ce projet avec la troisième voie prévue sur nos communes. Le pire est que M. MADRELLE a négocié avec l'Etat des écrans antibruit sur les communes de Talence, Villenave d'Ornon et Bègles. Il est grave en tant que Président du Conseil Général de ne pas se préoccuper de l'ensemble du territoire. Il est déçu. De plus, lorsqu'il entend parler des problèmes de budget du CG, il est attristé. Les Maires se battent pour défendre l'intérêt général des communes. Au comité de pilotage de Langon où les problèmes de TER ont été abordés, les communes de Cadaujac et Saint Médard ont été confondues. Il a été annoncé que seules les gares de Beautiran et Cérons seraient desservies. Il ne faut pas dire qu'il n'y a pas d'argent et s'engager dans des financements énormes au détriment des populations.

Monsieur FATH informe que l'Etat doit au Conseil Général la somme de 150 000 000 €, et il en va de même pour de nombreux Départements, qui commencent à connaître des difficultés financières.

La particularité des dépenses engagées par les Départements, est que les populations bénéficiaires sont en augmentation (RMI , RSA, handicapés, personnes âgées) et que les recettes sont bloquées.

C'est pourquoi il pense que l'argument financier ne peut pas être pris en compte.

En outre, il rappelle que la Ville de Bordeaux porte le projet d'attirer plus de 350 000 habitants, et que cela passe par la réalisation de l'Arc Atlantique. Il souligne que des pressions ont été exercées sur le Conseil Général afin de financer l'axe Bordeaux Tours.

Il informe que la Région vient de voter une enveloppe spécifique de 10 000 000 € pour aplanir les difficultés liées à la LGV entre la sortie sud de Bordeaux et Langon.

Enfin, il rappelle que le projet global Euratlantique qui consiste à relier la Belgique aux portes du Maroc est un projet européen, mais qu'il a été arbitré et présenté au niveau national.

Il estime que les collectivités sont prises en tenaille par l'Etat et se retrouvent en première ligne d'un projet international porté par le gouvernement français.

En ce qui concerne les TER, la politique de la Région est de faire en sorte qu'il y ait un TER entre Bordeaux et Langon tous les quart d'heure. Le Département va soutenir la Région, pour désenclaver ses territoires.

Monsieur le Président rappelle que RFF s'est engagée à financer des protections acoustiques pour les communes qui seront impactées par le tracé de la LGV.